

Le PE fixe ses lignes directrices pour les négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

- De nouvelles opportunités pour les entreprises de l'UE, notamment les PME
- Une protection des agriculteurs et des consommateurs de l'Union
- Des accords distincts sur le commerce et les investissements

Les accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande doivent stimuler l'économie de l'UE tout en protégeant les agriculteurs et les consommateurs, affirme une résolution du PE adoptée jeudi.

L'UE s'apprête à lancer des négociations relatives à de nouveaux accords commerciaux avec les deux pays, afin d'accroître les échanges de biens et de services, les flux commerciaux et d'investissements. En offrant leur contribution au Conseil et à la Commission pour les futures négociations, les députés ont mis sur la table un certain nombre de propositions.

Les principales propositions sont les suivantes:

- Les entreprises de l'UE devraient se voir offrir de nouvelles opportunités en termes d'obtention de contrats avec les autorités publiques;
- Certains produits agricoles nécessitent un traitement particulier, via des quotas, des périodes de transition ou des clauses de sauvegarde, les secteurs les plus sensibles pouvant même être exclus;
- Aucune disposition ne devrait empêcher les gouvernements de l'UE de légiférer afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement ou les obliger à privatiser des services publics;

- Le haut niveau de protection des consommateurs de l'UE doit être maintenu;
- Un chapitre distinct devrait porter sur la création d'opportunités commerciales pour les PME; et
- Des accords distincts, sur le commerce et sur l'investissement, devraient être conclus avec les deux pays.

Les deux résolutions ont été adoptées par 452 voix pour, 126 contre et 25 abstentions pour l'Australie, et 440 voix pour, 122 contre et 27 abstentions pour la Nouvelle-Zélande.

Citation

Le rapporteur [Daniel Caspary](#) (PPE, DE) a déclaré: "Alors que le protectionnisme a le vent en poupe dans de nombreuses régions du monde, le programme commercial de l'UE est sur les rails: les négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous rapprocheront les uns des autres et ouvriront la voie à de nouveaux emplois et à plus de croissance."

Prochaines étapes

Le Conseil devrait adopter son mandat de négociation en novembre et la Commission pourrait alors débiter les négociations avec les deux pays avant la fin de l'année. Les résultats des négociations devront être approuvés par le PE. Une délégation de députés de la commission du commerce international se rendra dans les deux pays pour débattre des possibles questions litigieuses liées aux futures négociations.

À savoir

L'UE et l'Australie mènent leurs relations économiques et commerciales dans le cadre du partenariat entre l'UE et l'Australie de 2008, tandis que l'UE et la Nouvelle-Zélande ont conclu un accord de partenariat cette année. Les exportations australiennes dans l'UE sont dominées par les produits miniers et agricoles, alors que les exportations de l'UE vers l'Australie sont

principalement constituées de biens manufacturés. Les exportations néo-zélandaises dans l'UE sont majoritairement des produits agricoles, tandis que les exportations de l'UE vers la Nouvelle-Zélande se composent majoritairement de biens manufacturés.

En savoir plus

[Le texte adopté sera prochainement disponible ici \(cliquer sur 26 octobre\)](#)

[Enregistrement vidéo du débat \(cliquer sur 25 octobre\)](#)

[Service de recherche du PE - En bref: négociations sur les accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande \(octobre 2017, en anglais\)](#)

[Service de recherche du PE - Accord de libre-échange UE-Australie: vers le lancement des négociations \(accords internationaux en cours, en anglais\)](#)


[Podcast du PE sur les futures négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande](#)


[Accords commerciaux: ce sur quoi l'Europe travaille](#)


Contacts

Bálint Péter LINDER

Attaché de presse

 (+32) 2 28 32584 (BXL)

 (+33) 3 881 73839 (STR)

 (+32) 470 88 08 77

 [@EP_Trade](#)

 balint.linder@europarl.europa.eu
